



ADA Pays de la Loire  
Association pour le Développement  
de l'Apiculture en Pays de la Loire

Association pour le Développement de l'Apiculture en Pays de la Loire  
1 rue des magnolias 49130 Les Ponts-de-Cé

A l'adresse du Conseil Régional des Pays de la Loire, des Conseils Départementaux des Pays de la Loire, de la Chambre d'Agriculture et de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

Les Ponts-de-Cé, le 27 décembre 2025

**Objet : Alerte sur les difficultés rencontrées par la filière apicole face à la pression exercée par le frelon à pattes jaunes**

Madame, Monsieur,

L'année 2025 a été l'année où la pression du frelon à pattes jaunes, aussi appelé frelon asiatique ou Vespa velutina, a été la plus importante jamais enregistrée sur les colonies d'abeilles des Pays de la Loire. Cette espèce exotique envahissante est arrivée il y a environ 20 ans en France et s'est ensuite répandue sur l'ensemble du territoire métropolitain, trouvant des conditions favorables à son installation et à la multiplication de sa présence. Le frelon exerce notamment une prédatation sur les ruches, venant chasser les abeilles pour s'en nourrir. Cette prédatation pouvant aller jusqu'à la mort de la colonie d'abeilles en cas de trop forte prédatation. L'année 2025 s'est caractérisée par des conditions climatiques (printemps doux, première gelée automnale tardive) favorisant le développement de ce prédateur et la multiplication de ses nids.

Depuis le mois de juillet 2025 les apiculteurs constatent un très fort impact sur leurs ruchers : de nombreuses colonies sont mortes cet automne du fait de la pression du frelon et de nombreuses autres risquent de ne pas survivre à l'hiver, la présence du frelon les ayant affaiblies et les ayant empêchées de préparer efficacement leur hivernage. En parallèle les apiculteurs ont dû consacrer beaucoup de temps et des moyens financiers importants à essayer de limiter cette pression au maximum. En 2025 la quasi-totalité des ruchers des Pays de la Loire ont été concernés par cette prédatation, qu'il s'agisse des ruchers d'apiculteurs de loisirs ou des ruchers d'apiculteurs professionnels. Mise à part l'apiculture c'est l'entomofaune dans sa globalité qui est touchée, car le frelon se nourrit d'abeilles domestiques, mais aussi d'abeilles sauvages, de guêpes et de mouches.

Face à cette menace, les apiculteurs professionnels disposent de très peu de moyen de lutter : les moyens de protection des ruchers (harpes électriques, muselières, pièges, ...) ont des coûts très élevés et nécessitent parfois un temps de gestion difficilement compatible avec la conduite d'une exploitation apicole. En parallèle le piégeage printanier et la destruction de nids de frelons doivent être réalisés à grande échelle pour avoir un impact concret sur les populations de frelon. Pour finir, la solution de déplacer les ruches dans une zone où la pression exercée est moindre ne suffit désormais plus à sauver les colonies car peu de zones sont exemptées de la présence de cet insecte prédateur.

Face à ces constats, nous souhaitons donc alerter sur plusieurs points. Premièrement que les exploitations apicoles ligériennes seront dans une situation économique difficile en 2026 et, probablement, lors des années suivantes. Deuxièmement qu'il sera nécessaire d'apporter une attention particulière aux aides disponibles pour les apiculteurs en 2025 et dans les années à venir. Les demandes d'aide régionale à la reconstitution du cheptel risquent d'être nombreuses, du fait que de nombreux apiculteurs vont dépasser les 20% de pertes annuelles. Il conviendra donc de prévoir

l'enveloppe dédiée à cette potentielle hausse des demandes. En parallèle les pertes liées au frelon ont fait passer plusieurs apiculteurs sous le seuil de 200 colonies nécessaires pour les demandes de MAEC api, ce qui provoque deux problématiques : soit l'impossibilité pour ces apiculteurs de demander cette aide, soit des mortalités de colonies non prévues qui viennent faire passer les apiculteurs ayant contractualisé cette aide sous le seuil minimum de colonies qu'ils avaient engagées. Ceci crée un phénomène de « double peine » chez certains apiculteurs, qui subissent la pression du frelon et perdent une aide importante pour leur exploitation.

Face à ce constat nous invitons l'ensemble des acteurs publics à prendre les mesures nécessaires pour assister la filière apicole dans cette lutte et renforcer son soutien aux exploitations apicoles, ainsi qu'à soutenir les initiatives existantes comme, par exemple, le Collectif frelon 44 (qui regroupe ASAD 44, GDSA 44, UNAPLA, CETA 44 et GRAPLA) en Loire-Atlantique.

Veuillez agréer nos salutations cordiales.

Julien Tartoué, président de l'ADA Pays de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Tartoué".